

**DEMOCRATIE****Espace Robespierre**

Tarifs et règlement intérieur

**EXPOSE DES MOTIFS**

Il est proposé de faire évoluer les conditions de mise à disposition de l'Espace Robespierre en direction de ses différents publics.

En effet, depuis sa création, cet équipement municipal n'a cessé d'accroître sa fréquentation pour accueillir aujourd'hui près de 400 initiatives publiques et privées par an (avec une augmentation moyenne annuelle de 15% depuis la création et de 56% au global sur le public particulier ivryen).

Espace communal dédié à sa création aux familles ivryennes pour des réceptions privées, son champ s'est étendu rapidement pour devenir un lieu festif, de rencontres, de débats, de conférences pour tous les acteurs locaux voire départementaux.

Apprécié de par sa localisation en centre ville, sa facilité d'accès et la qualité de ses aménagements, l'équipement séduit en effet les familles mais également les associations, les acteurs publics et les partenaires.

Cette croissance soutenue impose aujourd'hui une évolution des règles de modalités de prêt (pour les associations locales) et de location et interroge également la révision de la politique tarifaire différenciée selon les publics et inchangée depuis 2009.

Il est proposé de procéder à une réévaluation des tarifs sur la base de l'indice de l'inflation annuelle depuis 2009 et intégrant les coûts d'entretiens globaux supportés par la commune depuis 2012.

Sur cette base, proposition est faite d'augmenter les tarifs d'environ 10%, soit un coût supplémentaire d'environ 20 à 50 euros par salle pour le public des particuliers ivryens.

Il faut souligner que les prix pratiqués restent en moyenne inférieurs de 50% aux tarifs affichés dans le secteur privé.

De même, au regard du développement de la fréquentation du site, de nouvelles organisations ont dû être mises en place pour gérer son entretien et son gardiennage.

Ainsi, il apparaît désormais nécessaire de réactualiser le règlement intérieur, qui présente les règles de fonctionnement et les responsabilités et obligations de l'utilisateur, ainsi que les modalités de réservation des salles, au regard d'une occupation souvent simultanée et consécutive plusieurs jours de suite par des publics différents. Cette nouvelle mise en évidence du respect de cet équipement, fruit d'un engagement municipal et de ses utilisateurs conduit également à proposer un cautionnement ainsi qu'une liste des coûts de matériels dégradés.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire, la mise en place d'un cautionnement et le nouveau règlement intérieur des salles de l'espace Robespierre.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2013.

P.J. : règlement intérieur.

**DEMOCRATIE**  
**Espace Robespierre**  
Tarifs et règlement intérieur

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que depuis 2009 le règlement intérieur et les tarifs de l'Espace Robespierre n'ont pas été réactualisés,

considérant que l'usage du lieu impose de nouvelles formes d'organisation quant à l'entretien et au gardiennage,

considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un cautionnement en cas de dégradation du matériel ou de non entretien des salles,

vu le règlement intérieur, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de location des salles de l'Espace Robespierre applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, comme suit :

<b>Salles</b>	<b>Tarif pour un particulier ivryen</b>	<b>Tarif pour une entreprise, autres organismes et particuliers non résidents</b>
Salle 1	240 euros	475 euros
Salle 2	300 euros	600 euros
Salle 3	700 euros	2380 euros
Salle 4	240 euros	475 euros
Salle 5	415 euros	830 euros

En cas de dépassement de l'horaire fixé, le tarif des heures supplémentaires sera appliqué comme suit :

- Pour les salles 1,2,4

Salles	Tarif pour un particulier ivryen	Tarif pour une entreprise, autres organismes et particuliers non résidents
1,2,4	36 €	72 €

- Pour les salles 3 et 5

Salles	Tarif pour un particulier ivryen	Tarif pour une entreprise, autres organismes et particuliers non résidents
3 et 5	54 €	107 €

**ARTICLE 2 :** APPROUVE le cautionnement et ses modalités en cas de dégradations et/ou de non respect de l'entretien des salles de l'Espace Robespierre, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, comme suit :

Salles	Caution « particuliers ivryens »	Caution « Entreprises, autres organismes et particuliers non résidents »
Salle 1	480 euros	950 euros
Salle 2	600 euros	1200 euros
Salle 3	1400 euros	4760 euros
Salle 4	480 euros	950 euros
Salle 5	830 euros	1660 euros

**ARTICLE 3 :** FIXE, comme suit, le montant des répartitions mis à la charge de l'utilisateur en cas de dégradation du matériel :

Matériel	Prix H.T. en euros
Evier cuisine	400
Dérouleur papier	60
Robinet mitigeur	100
Cuvette	120
Evier inox 120x60	150
Sèche main électrique	360
Porte savon visiosoap	30
Poubelle toilette	45
Table petit modèle 120 x 60	55
Table grand modèle 152 x 76	70
Chaise	30
Grille de four 40x30	10
Poubelle	10

**ARTICLE 4 :** FIXE, comme suit, le montant mis à la charge de l'utilisateur en cas de manquement à son obligation de remise en état des lieux :

<b>Salles</b>	<b>Taux horaire en euros</b>
Salle 1	60 euros
Salle 2	70 euros
Salle 3	225 euros
Salle 4	60 euros
Salle 5	100 euros
Equipement complet	500 euros
Majoration dimanche	+ 50%
Majoration jour férié	+ 100%

**ARTICLE 5 :** APPROUVE le règlement intérieur de l'Espace Robespierre.

**ARTICLE 6 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE 2 AVRIL 2013  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 2 AVRIL 2013  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 29 MARS 2013